

France LE PAIH

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Rennes

Expert-comptable diplômée
Inscrite au Tableau de l'Ordre
de la Région Bretagne

LE CORUM
3, bd du Colonel Rémy
56000 VANNES

Tél : 02 97 40 20 30
E-Mail: flepaih@ldo-conseils.fr

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU MORBIHAN

**Parc d'activités du Ténério
6, allée François-Joseph Broussais**

56000 VANNES

SIREN : 347 710 436

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2022

France LE PAIH

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Rennes

Expert-comptable diplômée
Inscrite au Tableau de l'Ordre
de la Région Bretagne

LE CORUM
3, bd du Colonel Rémy
56000 VANNES

Tél : 02 97 40 20 30
E-Mail: flepaih@ldo-conseils.fr

**FEDERATION DEPARTEMENTALE
DES CHASSEURS DU MORBIHAN**
Parc d'activités du Ténénio
6, allée François-Joseph Broussais
56000 VANNES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

STATUANT SUR LES COMPTES

DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2022

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fédération relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fédération à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- les impacts de la réforme de la chasse ;
- l'état des provisions ;
- l'état des créances et des dettes.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre fédération, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relative aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fédération à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fédération ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fédération.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

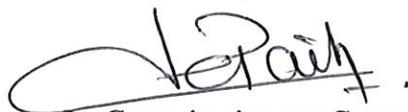
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fédération à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

-
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Vannes,
Le 23 février 2023



**Le Commissaire aux Comptes
France LE PAIH**

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 30/06/2022	Net au 30/06/2021
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles	6 568	6 568		
Immobilisations corporelles				
Terrains	226 682		226 682	226 682
Constructions	747 542	475 740	271 803	270 816
Installations techniques, matériels et outillages industriels	107 726	80 520	27 206	34 664
Autres immobilisations corporelles	489 265	372 052	117 213	78 372
Immobilisations financières				
Total I	1 577 784	934 880	642 903	610 534
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Marchandises	57 095		57 095	48 403
Avances et acomptes versés sur commandes				5 612
Créances				
Créances usagers et comptes rattachés	2 426		2 426	1 668
Autres créances	388 350		388 350	442 936
Autres postes de l'actif circulant				
Valeurs mobilières de placement	1 450 022	21 653	1 428 370	1 426 706
Disponibilités	2 691 139		2 691 139	2 701 656
Charges constatés d'avance	5 493		5 493	6 286
Total II	4 594 525	21 653	4 572 873	4 633 266
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	6 172 309	956 533	5 215 776	5 243 800
Legs nets à réaliser :				
acceptés par les organes statutairements compétents				
autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre :				

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Bilan passif

	au 30/06/2022	au 30/06/2021
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Autres fonds propres	374 531	374 531
Fonds propres avec droit de reprise		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	3 373 036	3 112 047
Réserves pour projets de l'entité	642 903	610 534
Excédent ou déficit de l'exercice	162 017	293 358
Situation nette (sous-total)	4 552 488	4 390 471
Total I	4 552 488	4 390 471
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds dédiés	73 686	108 136
Total II	73 686	108 136
PROVISIONS		
Provisions pour risques	186 416	222 164
Total III	186 416	222 164
DETTES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	138 404	104 112
Dettes fiscales et sociales	159 351	154 210
Produits constatés d'avance	105 432	264 708
Total IV	403 186	523 029
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	5 215 776	5 243 800

COMPTES CERTIFIES CONFORME

(1) Dont à plus d'un an (a)	
Dont à moins d'un an (a)	403 186
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	
(3) Dont emprunts participatifs	
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours	

Compte de résultat

	Exercice N 30/06/2022	Exercice N-1 30/06/2021
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	96 440	97 740
Ventes de biens et de services		
Ventes de biens	32 293	33 749
Ventes de prestations de services	403 737	390 631
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	242 260	209 816
Contributions financières	272 285	283 140
Reprises sur amort., dépréciations, provisions et transferts de charges	33 938	13 246
Utilisation des fonds dédiés	95 037	21 759
Autres produits	809 239	817 355
Total I	1 985 230	1 867 435
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	63 130	53 562
Variation des stocks	-8 692	-5 440
Autres achats et charges externes	622 893	459 666
Aides financières	22 046	
Impôts, taxes et versements assimilés	62 327	53 176
Salaires et traitements	608 530	536 399
Charges sociales	300 439	256 573
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	76 620	67 748
Reports en fonds dédiés	60 587	74 279
Autres charges	83 794	92 353
Total II	1 891 675	1 588 316
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	93 555	279 119
PRODUITS FINANCIERS		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	2 863	1 200
Autres intérêts et produits assimilés	31 336	34 359
Total III	34 200	35 559
CHARGES FINANCIERES		
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	34 200	35 559

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Compte de résultat

	Exercice N 30/06/2022	Exercice N-1 30/06/2021
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	127 755	314 678
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	423	2 102
Sur opérations en capital	3 050	3 700
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	35 749	
Total V	39 222	5 802
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	2 915	3 275
Sur opérations en capital		290
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		21 419
Total VI	2 915	24 984
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	36 306	-19 182
Impôts sur les bénéfices (VIII)	2 044	2 137
Total des produits (I+III+V)	2 058 651	1 908 796
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	1 896 634	1 615 438
EXCEDENT OU DEFICIT	162 017	293 358

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Annexe

COPIE CERTIFIEE CONFORME

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : FDC 56 - ASSOCIATION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2022, dont le total est de 5 215 776 EURO et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 162 017 EURO. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2021 au 30/06/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 11/10/2022.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2022 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018, relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations, fondations et fonds de dotation

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en EURO.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Constructions : 10 à 25 ans
- * Agencements des constructions : 8 à 10 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 4 à 8 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 8 à 20 ans
- * Matériel de transport : 3 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 8 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 8 à 10 ans

Règles et méthodes comptables

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Informations relatives à la mission de la Fédération Départementale des chasseurs du Morbihan :

La Fédération organise et structure la chasse. Elle a en charge la rationalisation des territoires de chasse. La Fédération forme et informe les chasseurs.

La Fédération concourt à la réalisation de missions de service public. Elle représente officiellement la chasse dans le département en tant que conseiller technique de la gestion de la faune sauvage et de ses habitats.

La Fédération, association agréée au titre de la protection de la nature. Elle intervient dans les travaux préparatoires en matière de projets d'aménagement (implantation d'éoliennes, réalisation d'infrastructure routière, etc.) en apportant des solutions techniques pour réduire les impacts sur les espaces naturels et les espèces.

Informations relatives à la réforme de la Chasse :

A l'initiative de la FNC, la loi chasse du 24 juillet 2019 a créé un fonds biodiversité dans le cadre du nouvel Office Français de la Biodiversité (OFB).

Ce fonds est abondé par une éco-contribution des chasseurs et de l'État afin de financer des projets portés par les fédérations des chasseurs pour la protection de la biodiversité. Cette réforme nécessite la création d'une section analytique spécifique appelée "Eco-contribution". Cette section recense l'ensemble des projets menés par les fédérations départementales et régionales. La fédération des chasseurs du Morbihan doit avoir 3 comptabilités analytiques différentes : service général, indemnisation dégâts et éco-contribution. Cependant, l'affectation du résultat par service n'est plus obligatoire.

Les comptes sociaux de la fédération sont directement impactés par cette réforme.

La création d'un fonds « biodiversité » alimenté par une contribution d'au moins 5 € par adhérent ayant validé son permis de chasser et géré par la FNC.

La création d'un soutien de l'Etat aux actions « biodiversité » du réseau fédéral cynégétique à hauteur de 10 € par adhérent ayant validé son permis de chasser, qui abonde le fonds biodiversité. Les comptes annuels au 30 juin 2022 sont impactés par une cotisation éco-contribution de 48 895 € contre 49 930 € sur l'exercice précédent. Cette cotisation est compensée par le versement de la fédération nationale des chasseurs via le fonds de biodiversité pour 48 895 €.

La mise en place des projets Eco-contribution a véritablement débuté à partir de cet exercice. Ce financement suit la règle des fonds dédiés et ne peuvent être bénéficiaire. Ainsi, nous notons que la fédération départementale de la chasse a participé à l'élaboration de différents projets au niveau du département et de la région Bretagne. La participation à ces projets ont permis à la fédération d'obtenir 272 685 € de contributions via le nouveau système de financement mis en place par l'OFB et l'ANC.

De plus, ces projets peuvent être co-financés par la région, le département du Morbihan, des territorialités et/ou des fonds institutionnels. Au 30 juin 2022, les subventions octroyées dans le cadre de l'éco-contribution s'élèvent à 240 234 €. Le montant utilisé s'élève à 98 667 € sur l'exercice 2021 / 2022.

Au 30 juin 2022, deux projets initiés au cours des trois derniers exercices ont été finalisés.

Autres éléments significatifs

1) Litiges

La Fédération des Chasseurs du Morbihan est en litige sur le montant d'une indemnisation dégâts.

Le litige a été provisionné à hauteur de 35 K€ au 30 juin 2022.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Valeur au début d'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	6 568			6 568
Immobilisations incorporelles	6 568			6 568
- Terrains	226 682			226 682
- Constructions sur sol propre	683 989			683 989
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	50 115	22 456	9 018	63 553
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	108 024	2 604	2 903	107 726
- Installations générales, agencements aménagements divers	95 527			95 527
- Matériel de transport	172 151	67 543	31 580	208 115
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	174 609	16 387	8 752	182 244
- Biens reçus par legs/donations destinés à être cédés	3 379			3 379
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	1 514 477	108 990	52 252	1 571 215
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	1 521 046	108 990	52 252	1 577 784

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Valeur en début d'exercice	Augmentation	Diminutions	Valeur en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	6 568			6 568
Immobilisations incorporelles	6 568			6 568
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	419 893	18 320		438 213
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	43 395	3 149	9 018	37 527
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	73 361	10 062	2 903	80 520
- Installations générales, agencements aménagements divers	77 542	2 368		79 910
- Matériel de transport	156 649	25 240	31 580	150 310
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	138 103	17 481	7 442	141 832
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	903 943	76 620	50 942	928 312
ACTIF IMMOBILISE	910 512	76 620	50 942	934 880

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 396 269 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif circulant :	396 269	396 269	
Créances Clients et Comptes rattachés	2 426	2 426	
Autres	388 350	388 350	
Charges constatées d'avance	5 493	5 493	
Total	396 269	396 269	

COPIE CERTIFIEE CONFORME

Produits à recevoir

	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	3 390
Disponibilités	6 968
Total	10 358

Notes sur le bilan

Provisions pour risques et charges

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	222 164		21 765	13 984	186 416
Total	222 164		21 765	13 984	186 416
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation					
Financières					
Exceptionnelles			21 765	13 984	

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 403 186 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an et à 5 ans au plus	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	138 404	138 404		
Dettes fiscales et sociales	159 351	159 351		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance	105 432	105 432		
Total	403 186	403 186		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :				
(**) Dont envers Groupe et associés				

Charges à payer

	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	28 202
Dettes fiscales et sociales	87 947
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Total	116 149

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Montant
Charges d'exploitation	
Charges financières	5 493
Charges exceptionnelles	
Total	5 493

Produits constatés d'avance

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

	Montant
Produits d'exploitation	
Produits financiers	105 432
Produits exceptionnels	
Total	105 432

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 5 040 EURO

Honoraire des autres services : 0 EURO

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 915	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		225
Produits des cessions d'éléments d'actif		3 050
Provisions pour risques et charges		35 749
TOTAL	2 915	39 024